



**Révision indépendante du Comité consultatif  
sur la sécurité et la stabilité de l'ICANN  
(RSSAC)**

**Rapport final**

**Résumé analytique\***

**Préparé par  
Lyman Chapin, Jim Reid, et Colin Strutt  
Interisle Consulting Group, LLC**

**2 juillet 2018**

\*La version originale anglaise est le document faisant autorité.



## Résumé analytique

### Révision organisationnelle indépendante

Ce rapport présente les conclusions et recommandations issues de la révision organisationnelle indépendante du Comité consultatif sur le système de serveurs racine (RSSAC) de l'ICANN qui a été réalisée en conformité avec les statuts constitutifs de l'ICANN<sup>1</sup> afin de déterminer

- (i) si [le RSSAC] joue un rôle permanent dans la structure de l'ICANN ;
- (ii) dans ce cas, si une modification de sa structure ou de son fonctionnement pourrait améliorer son efficacité ; et
- (iii) si [le RSSAC] est responsable devant ses unités constitutives, groupes de parties prenantes, organismes, et d'autres parties prenantes.

Dans l'accomplissement de ce mandat, l'examineur indépendant a fait tous les efforts pour cibler ses recommandations sur ce que le RSSAC devrait réexaminer ou faire différemment dans le cadre de ses attributions ou la manière dont le RSSAC pourrait modifier sa charte ou ses procédures opérationnelles pour répondre aux nouvelles attentes de la communauté de l'ICANN.<sup>2</sup>

### Le Comité consultatif du système des serveurs racine

Le RSSAC est un comité consultatif de l'ICANN créé pour « donner son avis à la communauté et au Conseil d'administration de l'ICANN sur des questions liées au fonctionnement, à la gestion, à la sécurité et à l'intégrité du système des serveurs racine de l'Internet (RSS) ». <sup>3</sup> Ses procédures opérationnelles définissent les membres ayant

---

<sup>1</sup>Statuts constitutifs de l'ICANN, chapitre 4, article 4.4

(<https://www.icann.org/resources/pages/governance/bylaws-en/#article4.4>)

<sup>2</sup>RSSAC032, « Commentaires sur la révision indépendante du rapport d'évaluation du Comité consultatif du système des serveurs racine (RSSAC) pour consultation publique », 28 mars 2018

(<https://www.icann.org/en/system/files/files/rssac-032-28mar18-en.pdf>)

<sup>3</sup>Statuts constitutifs de l'ICANN, chapitre 12, article 12.2(c)

(<https://www.icann.org/resources/pages/governance/bylaws-en#article12>)

droit de vote <sup>4</sup> comme étant les représentants des opérateurs de serveurs racine (RSO) – les organisations indépendantes qui s'occupent, à l'échelle mondiale, de la maintenance et l'exploitation de l'infrastructure des serveurs qui résolvent les noms à la racine du système de noms de domaine (DNS). Toutefois, il est important de reconnaître que le RSSAC n'est pas une « association » des RSO.<sup>5</sup>

## Évaluation et recommandations

Les résultats de notre révision du RSSAC sont présentés en deux parties :

- (I) nos **conclusions** concernant le contexte, le rôle et l'objectif, la structure, le fonctionnement, et les résultats du RSSAC qui représentent les données brutes recueillies à partir de toutes les sources et ayant fait l'objet d'une analyse qualitative, ont été initialement publiées dans le *Rapport d'évaluation pour consultation publique*,<sup>6</sup> et sont présentées dans la **Error! Reference source not found**.ce rapport ; et
- (ii) nos **recommandations** pour faire des changements à la structure ou au fonctionnement du RSSAC, qui découlent des conclusions complétées par une consultation publique, ont été initialement publiées dans le *rapport final préliminaire pour commentaire public*,<sup>7</sup> et sont présentées dans la **Error! Reference source not found**.ce rapport.

Il est important de souligner que la méthodologie utilisée pour cette révision n'exige pas une représentation parfaite de la communauté de l'ICANN, soit des personnes interviewées soit de celles ayant participé au sondage. Par exemple, nous n'avons pas tiré des conclusions fondées simplement sur la fréquence avec laquelle nous avons recueilli une opinion particulière au cours de nos interviews ou au moyen de l'instrument de sondage. De même, l'utilisation de citations directes est censée illustrer des résultats fondés sur des sources multiples, pas pour donner un poids ou une importance excessifs à l'avis d'un individu.

---

<sup>4</sup> <https://www.icann.org/en/system/files/files/rssac-000-op-procedures-23oct17-en.pdf>

<sup>5</sup> Voir RSSAC033, « Déclaration du RSSAC sur la distinction entre le RSSAC et les opérateurs de serveurs racine » (<https://www.icann.org/en/system/files/files/rssac-033-24apr18-en.pdf>), pour une explication détaillée de cette distinction.

<sup>6</sup> <https://www.icann.org/en/system/files/files/rssac-review-assessment-report-22feb18-en.pdf>

<sup>7</sup> <https://www.icann.org/en/system/files/files/independent-review-rssac-report-draft-final-26apr18-en.pdf>

## Principales conclusions

Les principales conclusions de notre révision représentent un résumé de haut niveau de notre évaluation ciblée sur les trois domaines (**objectif, efficacité et responsabilité**) identifiés dans les statuts constitutifs pour les révisions organisationnelles. Toutes les conclusions présentées dans ce rapport sont justifiées par les données recueillies à partir d'entrevues personnelles, d'un sondage public en ligne, et du dossier documentaire.

- 1 La réforme en cours du RSSAC qui a commencé en 2013—révision de la charte du RSSAC, nouvelles procédures opérationnelles et création du Caucus RSSAC— a sensiblement amélioré la structure et le fonctionnement du RSSAC.

La mise en œuvre des changements recommandés par la révision préalable a permis d'améliorer considérablement l'efficacité du RSSAC. L'ajout de personnel de soutien et le financement des voyages ont augmenté la qualité du travail du RSSAC et du Caucus ainsi que la participation aux réunions.

- 2 Depuis la dernière révision, le RSSAC est devenu plus ouvert, plus transparent et accessible, mais cela n'a pas été largement reconnu par les observateurs externes.

Le RSSAC s'est concentré sur les problèmes techniques du serveur racine et n'a pas participé délibérément à d'autres activités de l'ICANN ; en conséquence, l'impact de ses activités n'a atteint qu'un petit groupe d'experts techniques du DNS. Il est encore largement perçu comme étant fermé, secret, et moins transparent que d'autres organisations de soutien et comités consultatifs de l'ICANN.

- 3 Comme la seule interface visible entre l'ICANN et les RSO, le RSSAC est censé traiter chaque question relative au service racine qui se pose au sein de l'ICANN, soit-elle ou non dans le cadre de son mandat.

Le RSSAC se limite à fournir des informations et des avis sur le système des serveurs racine, mais comme il est le seul point de contact visible entre l'ICANN et les RSO, de nombreux membres de la communauté de l'ICANN imaginent que son rôle est (ou devrait être) beaucoup plus large. Le RSSAC est censé traiter chaque question relative au service racine qui se pose au sein de l'ICANN, soit-elle ou non dans le cadre de son mandat, simplement parce que ce comité semble être la seule interface disponible entre l'ICANN et les opérateurs de serveurs racine.

- 4** La capacité du RSSAC de servir comme un espace partagé pour la communication et l'opération entre les RSO et l'ICANN est compliquée par un héritage de méfiance persistante de l'ICANN par certains de ses membres.

Paradoxalement, le RSSAC est à la fois une partie statutaire de l'ICANN et un groupe dont certains membres se méfient de l'ICANN de manière persistante, repoussant avec force la violation réelle ou perçue de leur responsabilité exclusive sur toutes les questions concernant les opérations du système racine. La tension entre le RSSAC et certaines de ses organisations membres a le potentiel d'interférer avec la clarté et l'autorité de l'avis du RSSAC.

- 5** Le modèle actuel d'adhésion du RSSAC exclut les participants n'appartenant pas aux RSO ainsi que leurs différentes compétences et points de vue.

Le modèle d'adhésion du RSSAC exclut les participants qui sont impliqués du côté du service de la racine (*p. ex.*, les fournisseurs d'instances anycast non-RSO et les résolveurs publics du DNS) et les parties intéressées du côté de l'approvisionnement (*p. ex.*, les registres TLD et la ccNSO). Il ne permet pas non plus au RSSAC de bénéficier des compétences et perspectives au-delà de celles qui peuvent être fournies par les opérateurs de serveurs racine.

- 6** L'objectif continu du RSSAC dans la structure de l'ICANN peut inclure le fait d'agir comme point focal pour les questions d'intérêt commun de l'ICANN et des RSO, telles que les futurs scénarios opérationnels et de financement pour servir la racine.

Le RSSAC élabore des avis et des recommandations concernant l'évolution future du système des serveurs racine et comment il pourrait être pris en charge, mais ce travail est réalisé entièrement par les représentants des RSO qui seront directement affectés. Beaucoup de gens en dehors du RSSAC ne savent pas qu'il travaille sur l'évolution de la racine et d'autres questions de politique stratégique ou croient que l'objectif est mal orienté.

- 7** Étant donné que les membres du RSSAC ne se mettent pas d'accord sur quelles devraient être les parties prenantes, il n'est pas clair pour quoi et face à qui ils devraient être responsables.

Bien que sa charte n'identifie pas explicitement ses parties prenantes, sa déclaration du rôle du RSSAC implique qu'il s'agit du Conseil d'administration de l'ICANN et de la

communauté. Toutefois, ses membres ne sont pas d'accord sur ce que cela signifie dans la pratique. Le RSSAC a parfois trouvé difficile de parvenir à un accord sur des questions telles que les conventions de service (SLA) et sur l'élaboration de rapports pour le système des serveurs racine dans l'absence d'un cadre consensuel de reddition de comptes pour lui-même et ses membres. Le désaccord sur le rôle de l'ICANN a été un obstacle majeur dans un tel cadre.

**8** Les rôles et responsabilités relatifs du RSSAC, du Caucus RSSAC, du RZERC, et du SSAC ne sont pas clairs pour les membres et les non-membres.

Dans de nombreux cas, même les membres de l'un de ces groupes ne pouvaient pas distinguer leurs responsabilités de celles des autres.

### Principales recommandations

Les principales recommandations de notre révision sont ciblées sur les trois domaines (**objectif, efficacité et responsabilité**) décrits dans le mandat des statuts constitutifs pour les révisions organisationnelles. Elles découlent directement de nos conclusions.

**1** Modifier les critères d'adhésion au RSSAC pour permettre au RSSAC de recruter différentes compétences, points de vue et intérêts qui comprennent, mais n'étant pas limités à, ceux qui sont disponibles à partir des organisations d'opérateurs de serveurs racine.

Le critère d'adhésion statutaire « seulement représentants des RSO » limite le RSSAC dans au moins l'une des façons suivantes :

- il encourage la perception (fausse mais répandue) que le RSSAC est une « association » des RSO ;
- il exclut les points de vue et l'expertise qui pourraient contribuer à la réalisation de la mission du RSSAC mais ne sont pas facilement disponibles à partir des organisations des RSO ;
- il exclut les parties prenantes ayant une participation directe au service de la racine, y compris les fournisseurs d'instance anycast non-RSO et les résolveurs publics du DNS ;
- il exclut les parties prenantes ayant un intérêt à l'approvisionnement de la racine, y compris les registres TLD et la ccNSO ; et

- il oblige tous les RSO à participer indépendamment de leur volonté ou de leur capacité pour faire ce travail.

Étant donné que ses membres sont définis comme étant des représentants et des suppléants des RSO, le RSSAC sera en général perçu comme un comité consultatif des opérateurs de serveur racine, et non pas du système des serveurs racine, et son avis sera interprété — de façon erronée — comme un avis des RSO.

**2** Résoudre l'incohérence apparente entre la charte et les procédures opérationnelles du RSSAC et les exigences et les attentes de la communauté et du Conseil d'administration de l'ICANN pour l'interaction avec le système des serveurs racine.<sup>8</sup>

Le RSSAC est le seul groupe au sein de l'ICANN qui connecte au système des serveurs racine, qui met en œuvre le côté « service » du registre de la racine du DNS.<sup>9</sup> Dans ce cadre, il est la cible par défaut de toute question relative au service racine qui se pose au sein de l'ICANN — soit-elle ou non dans le cadre de son mandat — simplement parce qu'il semble être la seule interface disponible entre l'ICANN et les opérateurs de serveurs racine.

Dans la mesure où l'ICANN est tenue largement responsable de la fiabilité et la sécurité de l'opération de la racine, il est nécessaire d'avoir une relation avec le côté service du registre de la racine qui s'étend au-delà des limites « d'échange d'informations » établies dans la charte du RSSAC. La nature de cette relation est principalement un problème des RSO/Conseil d'administration, pas un problème touchant au RSSAC et, en conséquence, hors de la portée de la présente révision. Mais l'apparente incompatibilité entre le besoin de l'ICANN d'avoir une interface pour le système de serveurs racine et ce que le RSSAC est censé fournir actuellement, suggère que soit la portée du RSSAC devrait être élargie soit l'attention et les attentes du Conseil d'administration et de la communauté devraient être explicitement re-attribuées et redirigées du RSSAC à un autre groupe.

---

<sup>8</sup>Nous notons que la publication du RSSAC037, « Modèle de gouvernance proposé pour le système de serveurs racine du DNS » (<https://www.icann.org/resources/files/1216341-2018-06-15-en>), est un premier pas positif et clair dans le sens suggéré dans la présente recommandation.

<sup>9</sup>Voir la figure 2 dans la section II.2.1.3 du présent rapport.

**3** Formaliser les responsabilités du RSSAC vis-à-vis du Conseil d'administration de l'ICANN et de la communauté dans un plan de travail qui soit régulièrement révisé et publié, et tenir le RSSAC responsable des livrables du plan de travail.

Étant donné que le système des serveurs racine est mal compris par la plupart des non spécialistes, le Conseil d'administration et la communauté en général ne savent pas quels sont les avis du RSSAC à attendre ou à demander. L'exercice de construire et de réviser périodiquement un plan de travail officiel aiderait à la compréhension et aux attentes tant du Conseil d'administration que du RSSAC, et permettrait au Conseil d'administration de tenir le RSSAC responsable des livrables spécifiques plutôt que d'un avis général indéfini. Cela permettrait également de dissiper l'impression erronée que le RSSAC est une « association » des RSO, dans laquelle la distinction entre responsabilité du RSSAC et responsabilité des RSO n'est souvent pas trop claire.

**4** Élaborer et mettre en œuvre un plan de relève et de formation des dirigeants.

Les critères d'adhésion au RSSAC n'établissent pas clairement les compétences des dirigeants, mais comme le démontre l'évolution du RSSAC depuis sa réforme de 2014, leurs compétences comme leaders sont importantes. Nous avons constaté que les changements de leadership qui ont suivi la restructuration du RSSAC de 2013-2014 ont sensiblement amélioré la gestion et le fonctionnement du comité. Pour assurer ces améliorations, le RSSAC devrait planifier le plan de relève des dirigeants.

**5** S'engager plus activement avec le reste de l'ICANN et sa communauté.

Le RSSAC pourrait s'acquitter du mandat établi dans sa charte « *[c]ommuniquer les questions concernant le fonctionnement des serveurs racine et leurs instances multiples à la communauté technique de l'Internet et la communauté de l'ICANN* »<sup>10</sup> plus efficacement s'il était plus visiblement engagé avec d'autres comités consultatifs, organisations de soutien, équipes de révision et équipes spéciales de l'ICANN. Cela permettrait également de dissiper la perception persistante de la communauté voyant le RSSAC comme un groupe fermé et secret malgré ses progrès objectivement considérables vers une plus grande ouverture et transparence.

---

<sup>10</sup>Statuts constitutifs de l'ICANN, chapitre 12, article 12.2(c)(i)(A)  
(<https://www.icann.org/resources/pages/governance/bylaws-en#article12>)



- 6** Clarifier le rôle et la responsabilité du RSSAC par rapport à d'autres groupes avec des attributions semblables ou qui se chevauchent, y compris le SSAC, le RZERC et le Caucus RSSAC.

Bien que la charte et les documents de procédure opérationnelle établissent clairement les rôles et responsabilités de ces groupes, notre recherche a permis de constater des confusions et des ambiguïtés *de facto* et *de jure* qui affectent la capacité du RSSAC pour remplir efficacement son rôle. Seules les chartes et les procédures opérationnelles du RSSAC et du Caucus RSSAC sont dans le champ d'application du RSSAC, mais la clarté dans ces documents par rapport aux rôles et aux responsabilités serait plus facile à réaliser en collaboration avec le SSAC et le RZERC.